

1985

(4) 56

Annexe 1

		Débit	Credit	Solde
1.1.85	report du solde			2212.25
4.1.85	virt. post. G. Brandt (coti + part. coti.)		300.-	2512.25
14.2.85	cotisation TC. Val de Rug transféré au don		50.-	2562.25
25.11.85	don G. Brandt		200.-	2762.25
28.11.85	Administration secondaire école sec. Marl (location 2h salles entraînement filles)	36.-		2726.25
2.12.85	don N. Ferrucani cotisation		50.-	2776.25
	intérêts banque		58.55	2834.80
	total 1985	36.-	658.55	
	solde			2834.80

1986

		Débit	Credit	Solde
1.1.86	report du solde			2834.80
2.86	coti 86 à FITB } maillors et part. des achats Chine sba facture du 3/1/86 } don de M <sup>me</sup> Brandt 200.-	895.-		1939.80

Assemblée générale de la FSTB du 1<sup>er</sup> mars 1986

Rapport de la Commission d'arbitrage

Formée lors de l'Assemblée générale de 1985, la Commission d'arbitrage de la FSTB s'est réunie à plusieurs reprises selon la chronologie suivante :

- 1.) 12 avril 1985 pour l'élaboration d'un nouveau code d'arbitrage qui tient compte de l'évolution positive du tchoukball, notamment en Asie. Un projet a été préparé sur la base du document initial présenté par le Dr. Brandt et des enseignements tirés du tournoi international de Taiwan en 1984.
- 2.) 27 avril 1985, réunion avec des membres des clubs affiliés à la FSTB pour discuter le projet par le détail. Après cette rencontre, on a pu rédiger la forme définitive du code d'arbitrage immédiatement applicable pour les tournois suivants.
- 3.) 12 octobre 1985, première séance d'information destinée aux arbitres suisses appelés à diriger les matches lors du tournoi international de La Chaux-de-Fonds.
- 4.) Lors de l'Assemblée de la FITB du 28 décembre 1985, le code d'arbitrage suisse est accepté par les représentants des fédérations membres comme texte de référence pour la mise en place d'un règlement mondial.
- 5.) Février-mars 1986, préparation du premier cours d'arbitrage au sein de la FSTB. L'étape initiale dans la formation des directeurs de jeu helvétiques débute le samedi 22 mars.
- 6.) Objectif pour un proche avenir : la traduction du code d'arbitrage dans les trois (voire quatre) langues nationales.

Pour la Commission d'arbitrage

*Marc Verwa*